DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

----

ARRONDISSEMENT DE MILLAU

**Canton Causses Rougiers** 

----

Commune de Montlaur

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRÊTE n°16/2017

Objet : Vente au déballage

**Vu** la déclaration préalable à une vente au déballage déposée par l'Association de Sauvegarde et Restauration de l'Eglise de Briols qui souhaite organiser une vente au déballage le 16 juillet 2017 à Briols ;

Vu les articles L 310-2, L 310-5, R 310-8 du Code du Commerce,

Vu la loi n°2008776 du 4 août 2005 et notamment son a rticle 54,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L.2213-1,

## ARRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: L'Association de Sauvegarde et Restauration de l'Eglise de Briols est autorisée à occuper temporairement le domaine public **le 16 juillet 2017** à Briols pour organiser une vente au déballage, village de Briols.

<u>Article 2<sup>ème</sup></u>: La vente au déballage se déroulera à Briols, commune de Montlaur, pour une surface de vente n'excédant pas 300 m2.

<u>Article 3<sup>ème</sup></u>: M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet
- M. le Président de l'Association de Sauvegarde et Restauration de l'Eglise de Briols

Fait à Montlaur le 21 juin 2017

Le Maire, Patrick RIVEMALE